

**Nabil Abbas**, conducteur chez Aix-en-bus et délégué syndical de la section FO du réseau de transport urbain, veut insuffler de la solidarité entre tous les salariés. **P. 8**



**ÉLECTIONS TPE : UNE CAMPAGNE DE PROXIMITÉ**  
**P. 4**

**G20 : LE MOUVEMENT SYNDICAL INTERNATIONAL RESTE SUR SA FAIM**  
**P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3211  
Du 14 au 20 septembre 2016  
Plus d'infos sur [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Loi Travail : quand les langues du pouvoir se délient

**ÉVÉNEMENT P. 2-3**

## PUBLICATION

Trois livres récents racontent l'élaboration de la loi El Khomri, côté gouvernemental.

## RÉVÉLATION

Ils décrivent la façon dont Matignon et l'Élysée ont manœuvré.

## CONFIRMATION

La décision de passer en force a été prise avant même l'écriture du texte.



**Le recours au 49-3** avait été décidé par le gouvernement en amont...

© HAMILTON / REA



© F. BLANC

## « On arrive au bout d'un système »

Extraits de l'interview de J.-C. Mailly à *La Provence* du 9 septembre 2016

**En guise d'éditorial** par Jean-Claude Mailly

**La Provence : La rentrée politique se fait sur l'identité et la sécurité. Le social est absent. Inquiet?**

**Jean-Claude Mailly :** Oui, ça m'inquiète. Je ne dis pas qu'identité et sécurité ne sont pas des problèmes. Mais on en

fait trop. Pendant ce temps, on ne parle pas de l'économie et du social. Ce sont pourtant des questions clés. Même si, comme toujours, FO ne donnera aucune consigne de vote, je rencontrerai tous les candidats à la présidentielle.

**Vous faites votre rentrée en vous affichant avec le leader de la CGT. Est-ce pour signifier votre position contestataire à l'égard du gouvernement?**

Pas du tout. J'ai entendu Jean-Christophe Cambadélis, patron du PS, dire que mes prédécesseurs doivent se retourner dans leurs tombes parce que je vais à la Fête de l'Humanité.

Et Jaurès? Ne se retourne-t-il pas dans sa tombe avec la loi Travail? On garde notre indépendance. Sur la loi Travail, le pré-

sident et le gouvernement ont fait un ratage complet. Sur la méthode, en passant en force à coups de 49-3 sur un projet minoritaire. Chez les salariés, dans le patronat, politiquement et dans l'opinion. Et sur le fond aussi.

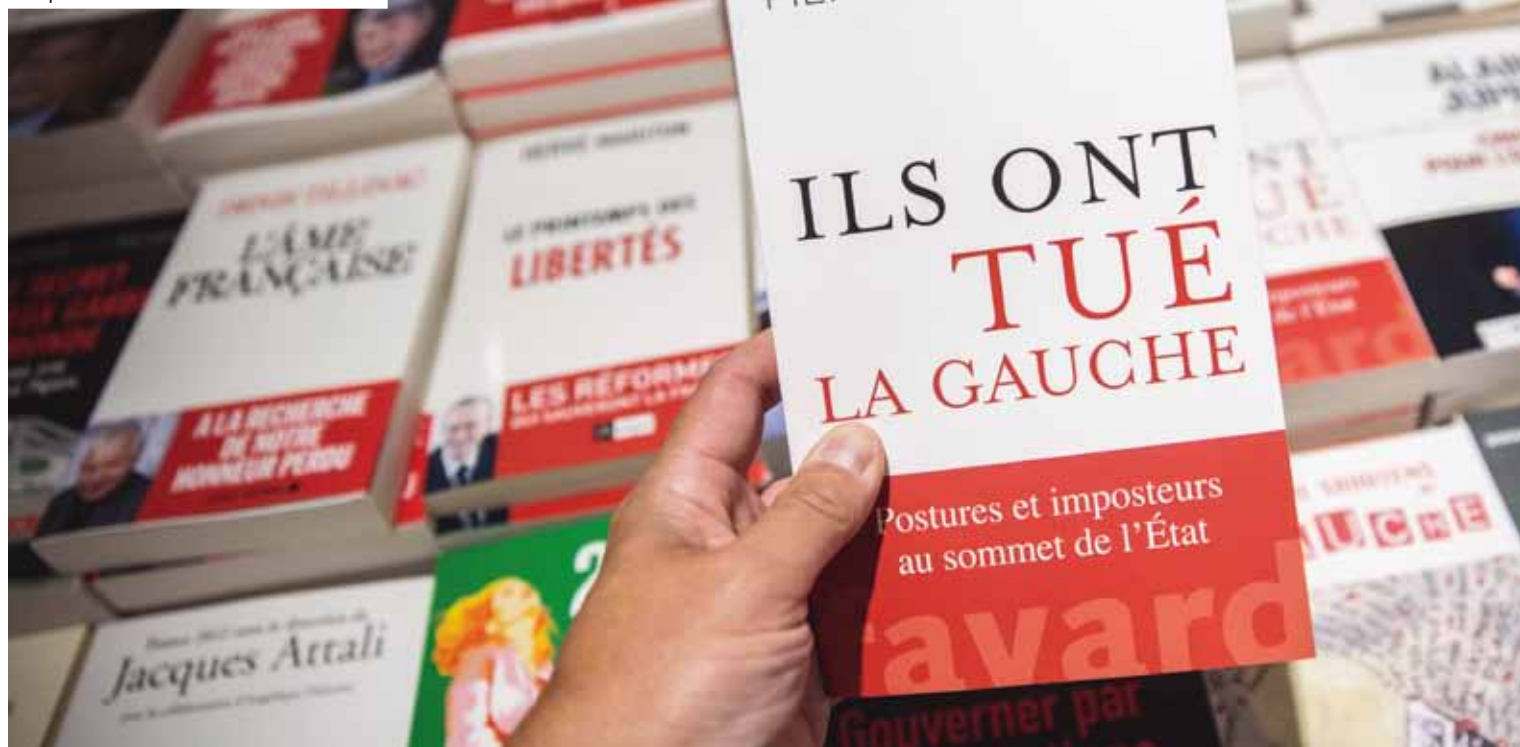
**Pensez-vous pouvoir changer une loi promulguée?**

Non, mais on peut encore influencer sur 134 décrets d'application. Il y a quatre voies de recours possibles, par le Conseil constitutionnel, les salariés, l'Europe et

**Suite page 3** ///

**Ouvrages et essais politiques**

sont en bonne place dans les vitrines des librairies, dans la perspective des prochaines échéances électorales.



© HAMILTON / REA

## Loi El Khomri : quand l'Élysée tire les ficelles

Échéances électorales futures et rentrée littéraire obligent, plusieurs livres récents racontent l'exercice du pouvoir, côté gouvernemental, notamment pendant la mobilisation contre le projet de loi El Khomri. Entre confirmations et révélations, ils permettent de lever le voile sur la façon dont le pouvoir exécutif a navigué et manœuvré.

**T**rois livres évoquent de façon assez détaillée la genèse et l'adoption de la loi Travail. *Le premier secrétaire de la République* est écrit par Cyril Graziani, journaliste à France Inter chargé de la couverture de l'Élysée. Le deuxième, *Ils ont tué la gauche*, est l'œuvre de Pierre Jacquemain, ancien conseiller ministériel de Myriam El Khomri qui a démissionné mi-février pour cause de désaccord sur le projet de loi Travail. Enfin le dernier, *Un président ne devrait pas dire ça...*, est

rédigé par deux journalistes du *Monde* et sortira mi-octobre. Mis bout à bout, ces récits dressent un panorama assez saisissant :

### L'Élysée, la véritable salle des machines

Bien que la loi Travail porte le nom de la ministre qui l'a présentée et bien que Manuel Valls soit souvent apparu au premier plan, c'est à l'Élysée que les choses ont été décidées, que les arbitrages ont été rendus. Ainsi, avant même que les députés aient reçu le texte du projet de loi, la décision de recourir à

l'article 49-3 de la Constitution – qui prive de vote les parlementaires – était déjà prise. Comme le précise une note confidentielle adressée à François Hollande le 8 mai et révélée par les journalistes du *Monde*, il ne s'agissait alors plus que de faire semblant de négocier avec les députés récalcitrants, curieusement qualifiés de « *frondeurs proches de FO* », afin de leur faire porter la responsabilité du passage en force. En revanche, la fameuse note invite le locataire de l'Élysée à multiplier les petits gestes en direction des patrons afin

de « *conserver le relatif soutien du patronat au projet de loi* ».

Quant au livre de Cyril Graziani, il nous apprend que c'est aussi François Hollande qui a torpillé l'initiative du député PS Olivier Faure, pourtant l'un de ses proches, qui visait à limiter la baisse de la majoration des heures supplémentaires.

Enfin, c'est aussi François Hollande qui a donné son accord à la tentative, avortée, d'interdiction de la manifestation parisienne du 23 juin après que Manuel Valls eut mis sa démission dans la balance.

### Quand la rue de Grenelle fait de la figuration

Peut-on réellement parler de loi El Khomri tant le livre de son ancien conseiller est lourd de propos sur l'inexpérience et le peu d'implication de son ancienne patronne ? Selon lui, le principal pilote au sein du ministère du Travail était en fait le directeur



## VERBATIM

Deux anecdotes qui en disent long

### En lisant le journal :

Un beau matin de décembre 2015, tandis qu'il se rend à son travail, le conseiller de Myriam El Khomri découvre dans la presse que la ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas de coup de pouce en faveur du Smic au 1<sup>er</sup> janvier. Arrivé rue de Grenelle, il demande à sa patronne quand cette décision a été prise. Las! celle-ci n'était pas au courant et un communiqué de presse du ministère du Travail, impulsé par Matignon, avait été envoyé sans même que la ministre de tutelle soit consultée.

### La mesure à laquelle vous avez échappé :

Lors de l'élaboration de la loi Travail, un conseiller de Myriam El Khomri, enthousiaste, a suggéré de dispenser de charges fiscales toute création d'emploi à temps partiel. L'idée était la suivante : « À partir du moment où un employeur s'apprête à créer un emploi à temps plein, autant le partager en deux postes à mi-temps. Comme ça, jackpot, cela fait deux demandeurs d'emploi en moins dans les effectifs de Pôle emploi. »

futures mesures. Et Matignon qui relisait et modifiait, avant publication, les interviews de Myriam El Khomri, à commencer par celle parue dans le journal *Les Échos* du 16 février, dans laquelle elle envisageait, déjà, un recours à l'article 49-3. On apprend également que Myriam El Khomri n'a eu aucun poids sur la composition de la mission Badinter – qu'elle a pourtant lancée –, chargée d'écrire le préambule du futur Code du travail, et encore moins sur ses conclusions,

préalablement passées sous les fourches Caudines du Premier ministre.

Parce qu'elle apporte de nouveaux éclairages, la lecture de ces ouvrages se révèle utile et instructive. Mais il faudra attendre novembre, date de la sortie du livre de Jean-Claude Mailly consacré à la loi Travail, pour avoir le récit, côté syndical, de cette mobilisation contre un texte qui allait, selon François Hollande, « passer comme une lettre à la poste ». ■ DAVID ROUSSET

de cabinet de Myriam El Khomri, tant et si bien qu'il n'hésite pas à dire que « le véritable ministre du Travail, finalement, c'est lui ». C'est lui qui représentait la rue de Grenelle lors des réunions de préparation de la loi, placées sous l'autorité de Matignon, et qui rendait vaguement compte des

## FO s'oppose à la mise en place de barèmes aux prud'hommes

Le référentiel indicatif des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, prévu par la loi Macron, devait être présenté le 13 septembre, pour avis consultatif, au Conseil supérieur de la prud'homie. Le projet de décret prévoit un montant de 1 à 21,5 mois de salaire selon

l'ancienneté du salarié. Un second décret prévoit la révision de l'indemnité forfaitaire en conciliation, également facultative et comprise entre 2 et 24 mois de salaire selon l'ancienneté.

FO devait faire connaître son opposition au principe de barème car « même s'il reste indi-

catif, il porte atteinte au pouvoir d'appréciation du préjudice par le juge ».

Lors de la contestation de la loi Travail, le gouvernement avait renoncé au caractère obligatoire de ce barème et à son plafonnement à 15 mois de salaire. ■ C. J.

## « On arrive au bout d'un système »

l'Organisation internationale du travail. Si le projet de loi n'est pas le même qu'au départ, je l'attribue aux mouvements sociaux. Après, le président de la République m'a dit qu'il avait un accord avec la CFDT. Force Ouvrière est une organisation réformiste. On se bat. Je n'ai jamais coupé les ponts. Le dossier n'est pas terminé. Un chantier de deux ans s'ouvre sur la réécriture du Code du travail. On va continuer à être ce chewing-gum qui colle aux baskets du gouvernement.

### En manifestant, encore ?

Il y aura une journée d'action le 15 septembre. Il y aura moins de monde, on le sait. On ne va pas insister mais se battre autrement, juridiquement et par des veilles. Depuis quatre ans, je dis que ces logiques d'austérité sont suicidaires, y compris démocratiquement. Elles provoquent un sentiment d'abandon et ouvrent la porte aux populistes et aux identitaires partout en Europe.

### Y a-t-il une nécessité de reconfiguration politique ?

Je quitte ma casquette de secrétaire général un instant. On a un problème constitutionnel lié au quinquennat. Il donne le sentiment, en liant le président de la République et son Premier ministre, qu'il y en a un de trop. Il manque aussi une dose de proportionnelle dans ce pays. On arrive au bout d'un système. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
FRANÇOIS TONNEAU (LA PROVENCE)

**+** Retrouvez l'intégralité de cette interview sur le site [force-ouvriere.fr](http://force-ouvriere.fr)

## En bref

### HISTORIQUE

#### Alstom Belfort : fin de la production de trains en 2018

Les syndicats, dont FO, le craignaient... Alstom annonce l'arrêt de sa production de trains à Belfort d'ici à 2018. En cause : la baisse des commandes. Les activités du site, créé en 1879, partiront vers l'usine de Reichshoffen (Bas-Rhin), indique la direction qui proposera des « transferts » vers d'autres sites aux Belfortins. Alstom Belfort compte 450 salariés et fait appel à des centaines de sous-traitants.

### SAINT-NAZAIRE

#### STX met en vente les chantiers navals

Le sud-coréen STX annonce qu'il vendra STX France d'ici à la fin de l'année, les chantiers navals de Saint-Nazaire (2500 salariés) dont il détient deux tiers du capital. « Nous avons un besoin urgent de liquidités », indique le groupe, menacé de liquidation. FO STX, qui demande à être reçu par le Premier ministre, souhaite une nationalisation des chantiers ou que l'État en devienne l'actionnaire majoritaire.

### HÔPITAL

#### AP-HP : grève contre la réorganisation du travail

La grève entamée le 1<sup>er</sup> septembre dans quatre services de l'hôpital Saint-Louis à Paris, contre la réorganisation du temps de travail à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), se poursuivait le 10 septembre dans trois services (urgences, radiologie, réveil). Les infirmiers-anesthésistes (blocs opératoires) ont repris le travail après avoir obtenu le maintien de leurs horaires en douze heures.

## Élections TPE : une campagne tous azimuts

**À VOS AGENDAS** Moins de trois mois avant le scrutin qui se déroulera du 28 novembre au 13 décembre, la campagne FO TPE entre dans une phase cruciale. Même si unions départementales et fédérations sont déjà sur les rangs depuis presque un an.

Les 4,6 millions de salariés des très petites entreprises (TPE) ont reçu le 5 septembre le dépliant jaune du ministère du Travail. Et ceux dont la boîte aux lettres est restée vide doivent vérifier, sur le site TPE du gouvernement, s'ils sont bien inscrits sur les listes de votants.

Pour FO, les enjeux sont importants. Augmenter son implantation dans un milieu peu syndiqué où les salariés sont loin de connaître leurs droits. Deuxième enjeu, celui de la représentativité de FO, tant au niveau des branches professionnelles qu'à celui national interprofessionnel.



© F. BLANC

#### Tracts élections TPE.

La campagne FO TPE s'accélère à moins de trois mois du scrutin.

#### Une campagne de proximité

Deux semaines d'actions sont programmées. La première, du 3 au 7 octobre, débutera par une

conférence de presse au siège de la confédération, pendant laquelle Jean-Claude Mailly présentera la campagne. Tout au long de cette semaine, des visites dans des TPE, notamment en Haute-Marne, sont inscrites dans l'agenda du secrétaire général de FO.

Au programme des unions départementales : rendez-vous sur les marchés, dans les entreprises et chez les commerçants avec la diffusion de presque 2 millions de flyers et de tracts, de la main à la main et dans les boîtes aux lettres.

La deuxième semaine se déroulera juste avant le scrutin, du 21 au 25 novembre. **NADIA DJABALI**

## La garde des jeunes enfants reste parfois un casse-tête

**CRÈCHES** Une famille sur deux n'arrive pas à décrocher une place en crèche pour son enfant, d'après les chiffres de l'Observatoire national de la petite enfance.

Le nombre de places dans les crèches augmente mais reste insuffisant. Entre 2014 et 2015, l'offre pour les enfants de moins de trois ans a crû de près de 10 000 places dans les structures collectives, principalement dans les micro-crèches privées (5 400 nouvelles places). Mais la moitié des familles qui souhaitent avoir recours à une crèche ou une halte-garderie font chou blanc.

Parmi les parents à la recherche d'un mode de garde en 2015 pour leur enfant de 6 à 12 mois, 25 % souhaitent confier leur progéniture à une structure collective, crèche ou halte-garderie, et 20 % préfèrent le recours à une assistante maternelle. Par ailleurs, 26 % disent préférer garder eux-mêmes leur enfant et 28 % ne pas avoir de préférence pour un mode de garde en particulier.

Globalement, parmi les familles ayant exprimé une préférence pour un mode de garde extérieur, seules 68 % ont pu y parvenir.

#### L'objectif de 100 000 places supplémentaires sera difficilement tenu

L'accueil collectif des jeunes enfants a progressé de près de 8 % entre 2013 et 2015 avec la création de 36 330 places de crèche. Il représente aujourd'hui 18 % des capacités d'accueil des moins de trois ans. Mais l'objectif de créer 100 000 places pour la petite enfance d'ici à 2017, inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion passée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales, sera difficilement tenu, notamment du fait des baisses des dotations de l'État aux collectivités locales. **FRANÇOISE LAMBERT**



La ministre de la Fonction publique, Mme Annick Girardin.

## PPCR : le faux ami du pouvoir d'achat des fonctionnaires

**LEURRE** En vigueur depuis janvier 2016, le protocole d'accord sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des agents affiche des dysfonctionnements qui perturbent l'amélioration promise des rémunérations. Exemples.

Imposé par le gouvernement en 2015, le protocole d'accord sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) inquiète les agents au regard des conséquences préjudiciables que son application entraîne déjà. Il prévoit notamment une rénovation des grilles indiciaires, mais étalée jusqu'en 2020 et assortie d'un allongement des durées de carrières. Il prévoit aussi l'intégration d'une part des primes dans le traitement de base. Or, des agents, reclassés en catégorie B, découvrent que l'évolution de leur salaire indiciaire est moins favorable que s'ils étaient restés en catégorie C. Conséquence, ils perdraient autour de 50 euros sur leur pension.

### La fin de la GIPA?

D'autres agents, dont une partie des primes a déjà été transformée en points d'indice, n'ont pas pour

autant senti cette revalorisation minimale et qui plus est mangée par la hausse de 0,28 % des cotisations retraite. Ce mécanisme prévu pour les catégories A, B et C d'ici à 2018 « n'est pas une augmentation nette du traitement de base », rappelle FO Finances. Comble de l'ironie, ce gonflement artificiel du salaire par le transfert de primes pourrait impacter le pouvoir d'achat. « Il y a fort à parier que les agents ne seront plus éligibles » à la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), l'indemnité créée en 2008, prolongée cette année et permettant de contrer les effets d'une inflation forte, analyse le syndicat FO du secteur Travail et Emploi qui demande l'examen de ce problème par le ministère. La GIPA est en effet calculée sur le salaire indiciaire... ▀

VALÉRIE FORGERONT

## Le G20 déçoit les attentes du mouvement syndical international

**RELANCE** Réunis les 4 et 5 septembre à Hangzhou en Chine, les dirigeants des vingt pays les plus puissants se sont prononcés pour une croissance créatrice d'emplois, mais ont encouragé les réformes structurelles.

« Les leaders n'ont pas voulu reconnaître que les réformes structurelles actuelles ne permettront pas d'emprunter le chemin d'une croissance favorable à la demande, ni de parvenir à une distribution équitable des salaires et à des emplois de qualité à l'avenir », a estimé la CSI (Confédération syndicale internationale) à l'issue du G20 de Hangzhou.

Les gouvernements ont notamment déclaré : « Nous entérinons les principes d'une politique des salaires durable. » Mais durable pour qui? S'agit-il de relancer,

### LE RÔLE « ESSENTIEL » DES RÉFORMES STRUCTURELLES...

par des augmentations de salaires, la demande et donc l'économie de manière durable? Ou bien s'agit-il, à l'inverse, de contenir le coût du travail pour qu'il reste soutenable du point de vue des employeurs?

La réponse à cette question ne figure pas dans le communiqué final de ce G20. En revanche, on trouve de sérieuses pistes dans l'une de ses annexes, « l'agenda renforcé sur la réforme structurelle », qui souligne « le rôle essentiel » des réformes structurelles, notamment celles introduisant davantage de flexibilité dans le marché du travail.

### Insatisfaction aussi sur la question des migrants

L'insatisfaction des syndicats porte aussi sur la question des migrants. La secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow, a souligné à leur sujet : « Il faut que les droits des familles de réfugiés, des mineurs non accompagnés et des jeunes adultes soient respectés et qu'ils aient accès à des emplois, à des logements, à l'apprentissage de la langue et à des formations professionnelles. Dans le communiqué du G20 il manque pourtant un mot essentiel : "intégration". » ▀

EVELYNE SALAMERO

### CLIMAT

La Chine et les États-Unis disent oui à l'accord de Paris. En marge du sommet du G20, la Chine et les États-Unis ont annoncé leur ratification respective de l'accord de Paris sur le climat. Ces deux pays totalisent à eux seuls 40% des émissions de gaz à effet de serre. C'est dire si leur engagement est important. « On peut dire que ces ratifications sont positives, commente Pascal Pavageau, secrétaire confédéral chargé de la question à FO. Mais ces deux pays enverront-ils une vraie délégation à la Cop22 pour accentuer ces engagements ou vont-ils dépêcher des négociateurs sans mandat réel? » N. D.



Depuis 2010, le Conseil constitutionnel peut être saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, requise par tout citoyen estimant qu'une loi porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution.

## Comment fonctionne le Conseil constitutionnel?

**RECOURS** Le combat contre la loi Travail, promulguée le 8 août, se déplace sur le terrain juridique, notamment par le biais de questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). L'occasion pour *FO Hebdo* de faire un éclairage sur le Conseil constitutionnel, chargé de protéger les droits et libertés.

**G**arant de l'État de droit, le Conseil constitutionnel a été créé en 1958 par la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Il est composé de neuf membres, siégeant neuf ans non renouvelables, et renouvelés par tiers tous les trois ans. Ils sont nommés par le président de la République et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Spécificité française, aucune compétence en matière juridique n'est exigée. Les commissions parlementaires compétentes peuvent s'opposer à une nomination à la majorité des trois cinquièmes.

Les anciens présidents de la République en sont membres de droit à vie, mais seul Valéry Giscard d'Estaing y siège actuellement. Le

président du Conseil, nommé par le président de la République, est Laurent Fabius depuis mars 2016.

La mission première du Conseil constitutionnel est de vérifier que les lois et traités internationaux respectent bien le « bloc de constitutionnalité », regroupant la Constitution, la Déclaration des droits de l'homme de 1789, le préambule de la Constitution de 1946 et la Charte de l'environnement.

Les Sages jugent aussi de la régularité des consultations nationales et ont un rôle consultatif sur la mise en œuvre de l'article 16 de la Constitution (état d'urgence).

### FOCUS

Les délais de la QPC

Tout justiciable peut poser une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) au cours d'un procès, sauf en cour d'assises, lorsqu'il estime qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. Si la demande est recevable, le juge la transmet au Conseil d'État ou à la Cour de cassation. Ce dernier a alors trois mois pour examiner la QPC et décider de saisir ou non le Conseil constitutionnel. En cas de saisine, les Sages ont trois mois pour se prononcer.

### Rendre les décisions des Sages plus accessibles

Un contrôle *a priori*, avant l'entrée en vigueur, est obligatoire pour les règlements des assemblées, les lois organiques et les propositions de lois d'initiative citoyenne. La vérification préalable des lois ordinaires et des engagements internationaux n'est pas systématique. Elle se fait sur saisine : soit du président de la République, du Premier ministre, du président du Sénat, du président de l'Assemblée nationale, de soixante députés ou de soixante sénateurs. En cas de non-conformité, le Conseil peut censurer la loi en partie ou en totalité. Il peut aussi émettre de simples réserves d'interprétation.

Depuis 2010, les citoyens peuvent demander le contrôle des lois en vigueur par le biais d'une QPC (*Question prioritaire de constitutionnalité, voir le focus ci-dessus*). Si la disposition est déclarée non conforme, elle est abrogée. Ainsi les Sages ont-ils considéré,

dans une décision du 2 mars 2016, que l'article du Code du travail qui privait le salarié licencié pour faute lourde de l'indemnité de congés payés était contraire à la Constitution.

Poursuivant dans cette volonté d'ouverture, Laurent Fabius souhaite que les décisions des Sages soient plus accessibles au grand public dans leur rédaction. Et depuis peu, les parties peuvent dialoguer avec le Conseil lors des audiences de QPC. ▀

CLARISSE JOSSELINE

68

C'est le nombre de QPC qui ont été soumises au Conseil constitutionnel en 2015.

## CE QUI CHANGE

### Le revenu de solidarité active (RSA)

a été revalorisé de 2% le 1<sup>er</sup> septembre, faisant passer son montant forfaitaire mensuel de 524,66 euros à 535,17 euros. La précédente revalorisation avait été de 0,1% au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le raccordement au très haut débit par fibre optique doit, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, obligatoirement équiper les nouvelles constructions de logements collectifs.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 0,80 €

C'est la rémunération horaire envisagée pour les migrants par l'Allemagne, déjà connue pour ses jobs à un euro (1,05 euro en fait). Cent mille de ces postes à 0,80 euro devraient être créés ces trois prochaines années. Ces « 0,80 euro jobs » sont basés sur le volontariat, mais est-il de bon ton de ne pas s'y atteler...

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

**L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION, en juillet, baisse de 0,4% après une hausse de 0,1% en juin.**

**Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.**

## JURIDIQUE

# Co-emploi : l'ingérence d'une maison mère dans la vie de sa filiale ne suffit pas à le caractériser

**A**près l'arrêt Molex rendu le 2 juillet 2014, la Cour de cassation maintient sa position jurisprudentielle restrictive en matière de co-emploi. Dans un arrêt rendu le 6 juillet dernier, la Haute juridiction refuse de reconnaître la qualité de co-employeur à une maison mère, même si celle-ci s'est ingérée dans les affaires de sa filiale. La prise de décisions affectant le devenir de la filiale ainsi que l'implication de la maison mère dans la procédure de suppression d'emplois ne suffisent pas à caractériser ce principe du co-emploi dit la Cour, qui examinait l'affaire Continental à travers différents pourvois formés par la maison mère allemande Continental AG et sa filiale française. Ces entités contestaient les décisions de la cour d'appel d'Amiens, laquelle, en septembre 2014, avait jugé sans cause réelle et sérieuse les licenciements économiques des « Conti », les 683 salariés impactés par la fermeture du site de Clairoix (Oise) en 2009.

*une immixtion dans la gestion économique et sociale de la filiale », estimait la cour d'appel, reprenant les arguments d'un arrêt (18 décembre 2013) de la Cour de cassation. Le 6 juillet dernier, la Cour de Cassation a reconnu le caractère abusif des licenciements des Conti, indiquant que la fermeture du site de Clairoix et la suppression des emplois « ne répondaient qu'à un souci de rentabilité du secteur pneumatique du groupe ». En revanche, elle a rejeté le caractère de co-employeur de l'allemand Continental AG. Pour la Cour, la décision de la direction du groupe Continental de fermer Clairoix, ou encore le fait que « la maison mère se soit engagée à fournir les moyens nécessaires au financement des mesures sociales » ne suffisent pas à caractériser le co-emploi, qui doit être réservé à des situations exceptionnelles montrant une « anormalité dans les rapports sociétaux ».*

VALÉRIE FORGERONT

## ZOOM

Les obligations du co-employeur  
**Reconnue co-employeur, une société tiers à la relation de travail initiale peut voir sa responsabilité engagée pour un manquement aux obligations vis-à-vis du Code du travail. La cause du licenciement économique sera vérifiée auprès des deux sociétés, auxquelles incomberont l'obligation de reclassement et la charge des indemnités.**

### Continental AG n'était pas le co-employeur des Conti

Reconnaissant la qualité de co-employeur à la maison mère, la cour d'appel l'avait condamnée à verser solidairement, avec sa filiale (employeur juridique des salariés), des indemnités aux salariés (29 millions d'euros). Il y a bien une « confusion d'intérêts, d'activités et de direction, se manifestant par

## Agenda

Mardi 20 septembre

### LES DÉCRETS DE LA LOI TRAVAIL

Le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, réuni en séance plénière, procédera à l'examen de projets de décrets de la loi Travail. Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi, y représentera FO.

### Jeudi 15 septembre MANIFESTATIONS

Journée de mobilisation des organisations syndicales opposées à la loi Travail. Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, sera en tête de cortège à Paris. Des manifestations, des rassemblements et meetings sont organisés dans les départements.

### ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

FO prend part à une table ronde à l'Assemblée nationale, sur le thème du syndrome d'épuisement professionnel.

### Mardi 20 septembre MATINALES DU TRAVAIL

Après « L'entreprise d'aujourd'hui et de demain », le secteur confédéral de la négociation

collective organise une nouvelle matinée de débats sur « Les nouvelles formes d'emplois et d'entreprises » (de 9h30 à 12h30 à la confédération).

### PLFSS

Jocelyne Marmande, secrétaire confédérale, représente FO lors d'une table ronde de l'Assemblée nationale consacrée au projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

### Lundi 17 octobre FORMATION UNIVERSITAIRE

Le secteur confédéral International/Europe organise une formation « Mondialisation, économies et institutions, politiques économiques et sociales en Europe » (semaine du 17 au 21 octobre).

**L'AVERTISSEMENT**

**Chez Auchan, les délégués FO des sept sites de la région lilloise ont déjoué la suppression d'un acquis de 1998** qui prévoit le paiement ou la récupération du lundi de la braderie de Lille, qui a lieu chaque année le premier week-end de septembre. Après l'annonce de la suppression de l'événement cette année, en lien avec les risques terroristes, Auchan avait mis à l'ordre du jour d'un CE extraordinaire la suppression de cet acquis. La menace d'une mobilisation a fait reculer la direction.

**LA REPRÉSENTATIVITÉ**

**Aux élections professionnelles à l'Assemblée nationale, FO conserve sa première place** et améliore ses résultats en nombre de sièges dans les instances. Le syndicat obtient un siège de plus qu'en 2013 à la commission de concertation avec 61,73% des voix. Il se hisse à 61,64% au comité de gestion du fonds de Sécurité sociale, obtenant deux des quatre sièges à pourvoir et réalise son meilleur score dans l'instance chargée du logement, recueillant 62,23% des suffrages et conservant trois sièges sur cinq.

**LE DÉSACCORD**

**FO Énergie et Mines a décidé d'assigner Direct Énergie devant le tribunal de grande instance de Paris.** Motif : le troisième fournisseur d'énergie français refuse d'appliquer à ses quelque 400 salariés les règles sociales de la profession, à savoir le statut national des personnels des industries électriques et gazières. À sa création, en 2003, Direct Énergie a imposé la convention collective du négoce gazeux, beaucoup moins avantageuse. Une « pratique déloyale » menant au dumping social, dénoncée par FO.

**Photographies de Force Ouvrière**

Les photographies des manifestations contre le projet de loi Travail sont disponibles sur le compte Flickr de FO : [www.flickr.com/force-ouvriere](http://www.flickr.com/force-ouvriere)

**Un site FO dédié aux TPE**

La plate-forme info-tpe.fr a pour objectif de faciliter encore plus l'accès à l'information et à l'appui de FO pour les salariés des TPE, ces très petites entreprises étant dépourvues de possibilités de représentation syndicale directe : [www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

**Dossier traités de libre-échange commerciaux**

Retrouvez sur notre site Internet une sélection de textes, ainsi que toutes les analyses et positions de Force Ouvrière sur le TTIP : [www.force-ouvriere.fr/dossier-traites-de-libre-echange-commerciaux](http://www.force-ouvriere.fr/dossier-traites-de-libre-echange-commerciaux)

**La « Veille juridique »**

Le « Focus » de la « Veille juridique du secteur juridique FO » est consultable sur notre site. Cette semaine, le sujet d'actualité juridique est : « Licenciée pour un parapluie cassé ! », à lire sur [www.force-ouvriere.fr/Veille-juridique](http://www.force-ouvriere.fr/Veille-juridique)

**FO près de chez vous**

Retrouvez une liste mise à jour des 105 implantations départementales FO réparties sur tout le territoire (métropole et DOM-TOM) sur [www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO](http://www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO)

# Un syndicat qui monte, qui monte et qui se monte

**PORTRAIT** Nabil Abbas, 34 ans, est conducteur d'autobus à Aix-en-Provence. Il est aussi délégué syndical au sein de la section FO du réseau de transport urbain. Une toute jeune structure qui a obtenu la première place aux élections professionnelles en 2016.

**A**vec le soutien de deux camarades, Nabil Abbas crée, fin 2014, une section syndicale FO au sein d'Aix-en-Bus, réseau géré par l'opérateur Kéolis depuis 2012. En février 2016, elle obtient la première place aux élections professionnelles, volant la vedette aux syndicats en place et sortant du ring le syndicat majoritaire. Forte de ce succès, la section syndicale devrait très prochainement se muer en un syndicat à part entière.

« Après avoir milité quelques mois à la CGT, j'ai finalement choisi FO en raison de son indépendance et de ses prises de position nationales », indique Nabil, onze ans de « boîte » et deux de syndicat.

« Ma motivation est venue de la régression des conditions de travail », explique le jeune homme. On ne voulait plus laisser faire, on souhaitait être acteurs car on n'était pas du tout entendus. »




© DR

**33%**

C'est le score obtenu par la jeune section syndicale FO d'Aix-en-Bus lors des élections professionnelles en 2016.

**La solidarité comme projet**

Le projet de Nabil : insuffler de la solidarité entre tous les salariés, quels que soient leurs métiers – conducteurs, contrôleurs, régulateurs, personnels administratifs et du garage... « Si tout le monde est derrière nous, cela permettra de bien faire avancer notre situation de salarié », lance le délégué FO.

C'est le moment : FO a appelé les salariés à une grève de 55 minutes par jour jusqu'à la fin septembre. Pour l'amélioration des conditions de travail, le remplacement de toilettes insalubres, l'amélioration de la sécurité... 

FRANÇOISE LAMBERT



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : [fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr)

Directeur de la publication : J.C. Maillay

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0916 S 05818

ISSN 9065-5518 Dépôt légal septembre 2016

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.